



**LES MAIRIES D'ARRONDISSEMENT 1- 2 - 3
& 4 VONT FUSIONNER MAIS LA DDCT
INFORME LES AGENTS AU COMPTE-
GOUTTE !!!**



Votée le 28 février 2017, la loi sur la réforme du statut de Paris prévoit, notamment, le regroupement des 4 arrondissements du centre de la capitale lors des prochaines municipales. Cette fusion aura de très importantes conséquences pour le quotidien de nos collègues dans ces arrondissements. Et ce n'est qu'il y a seulement quelques semaines que la DDCT a daigné transmettre quelques informations aux intéressé.e.s.

Or, la communication faite par l'Administration laisse les agents dans l'incertitude et l'angoisse quant à leur avenir professionnel. En effet, à la DDCT, faire des réunions avec les agents consiste à :

- **Ne fournir aucun calendrier concret sur cette fusion**
- **Laisser un flou total sur l'organisation effective des locaux et des services**
- **Imposer une diminution drastique du nombre de postes sans véritable accompagnement des agents**
- **Faire des discours fluctuants et vagues selon les auditoires**

Tout ceci n'est pas sérieux et témoigne de la haute considération que la DDCT porte à ses agents !!!

Nous avons donc, demandé l'inscription, au prochain CHSCT du 24 novembre, d'un point sur le sujet car il est indispensable que la DDCT se préoccupe de ses agents et mette en place un plan de prévention digne de ce nom pour qu'aucun agent ne soit laissé pour compte.

Aussi, afin que toutes et tous puissiez échanger entre collègues et ainsi disposer des mêmes informations, que nous puissions porter vos interrogations, inquiétudes et revendications légitimes dans ce contexte déjà difficile (mise en place de la **facilitation numérique, transfert de nombreuses compétences de la Préfecture de Police et des tribunaux d'instances...et ce n' est pas fini...**), nous vous proposons de nous réunir :

LE MARDI 21 NOVEMBRE entre 9h30 et 11h30
à la **Mairie du 3ème arrondissement** (2 rue Eugène Spuller)
Salle Bretagne

REUNION AUTORISEE DANS LE CADRE D'HEURE D'INFORMATION SYNDICALE MENSUELLE

(2 heures) ainsi que le temps de trajet (30 min) en prévenant votre chef de service 3 jours avant. Merci de nous informer si vous rencontrez des difficultés avec votre hiérarchie pour vous absenter.

**PARCE QU'ENSEMBLE ON EST PLUS FORT, REJOIGNEZ-NOUS
CÉGÉTEZ-VOUS !**

Syndicat CGT des Personnels Administratifs et de Service (B 403) - Syndicat CGT Cadres et Techniciens (B 217) BOURSE
DU TRAVAIL - 3 Rue Du Château D'eau - 75010 PARIS Tel 01.44.52.77.05 ou 25 - Fax 01.44.52.77.29 Mail: cgt@us-cgt-

spp.org Site : <http://us-cgt-spp.org/>